

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1853

9 septembre 2010

### SOMMAIRE

Cognetas (Luxembourg) S.A. ....	88915	MGP Jack S.à r.l. ....	88930
European Hotel S.A. ....	88931	MGP Mahuta S.à r.l. ....	88930
Food Marketing International S.A. ....	88920	MGP Sun S.à r.l. ....	88930
Generali North American Holding 1 S.à r.l. .....	88944	MGP Sun S.à r.l. ....	88930
Golog Holding S.A. ....	88943	MH Germany Property XIV S.à r.l. ....	88912
Hinduja Luxembourg Holding S.A. ....	88898	MILVERTON INVESTISSEMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial .....	88931
Imelu S.A. ....	88938	MM Financière S.A. ....	88931
J2C Investments S.A. ....	88899	Mold-Masters Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	88911
Kellogg Group S.à r.l. ....	88898	Mold-Masters Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	88911
Kellogg Lux III S.à r.l. ....	88899	Mold-Masters Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	88912
Kellogg Lux III S.à r.l. ....	88898	New PEL S.à r.l. ....	88931
Kellogg Lux II S.à r.l. ....	88899	NGP ETP Holdings S.à r.l. ....	88935
Kellogg Lux I S.à r.l. ....	88898	Patrimonium Consultants, S.à r.l. ....	88935
Kellogg Lux VI S.à r.l. ....	88899	Peinture Laruccia ....	88935
Kellogg Lux V S.à r.l. ....	88899	Pelleas Investments S.à r.l. ....	88939
Kohler Investment S.A. ....	88900	PeopleSoft Luxembourg S.à r.l. ....	88935
KoSa Funding Company S.à r.l. ....	88915	Perus 2 S.à r.l. ....	88935
Kuehne + Nagel Investments S.à r.l. ....	88918	Pradera Holdco S.A. ....	88900
Kuehne + Nagel Investments S.à r.l. ....	88919	Prarose S.A. ....	88944
Laboratoires Pharmaceutical S.A. ....	88919	Presta-Gaz S.A. ....	88943
LA Holdings (Luxembourg) S.A. ....	88900	Prize Holdings 1 S.à r.l. ....	88923
La Rose S.A. ....	88919	Repco 41 S.A. ....	88915
Lauralee ....	88919	Repco 42 S.A. ....	88918
LuxCloud S.A. ....	88911	Roy Holding S.A. ....	88943
Luxsel S.à r.l. ....	88911	Sador Luxembourg S.A. ....	88939
Lymit Holdings S.à r.l. ....	88900	S.C.O.N.A. Holding S.A.H. ....	88944
Majorcan Hotels Luxembourg S.à r.l. ....	88912	Sival International S.A. ....	88942
Martinaire Finance S.A. ....	88912	Wasaby S.A. ....	88901
Merula Investments S.A. ....	88920	Westafin S.A. ....	88901
MG Finance S.A. ....	88920		
MGP Artemis S.à r.l. ....	88923		
MGP Asia (Lux) III S.à r.l. ....	88923		
MGP Asia (Lux) S.à r.l. ....	88923		
MGP Jack S.à r.l. ....	88929		

**Hinduja Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 152.829.

—  
*Extrait de la résolution prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 juin 2010*

- Monsieur Carlo SCHLESSER a démissionné de son mandat d'Administrateur de catégorie B avec effet immédiat.
- Monsieur Alain RENARD, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé Administrateur de catégorie B pour une durée déterminée de 5 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

*Pour HINDUJA LUXEMBOURG HOLDING S.A.*

Signatures

Référence de publication: 2010094560/15.

(100104757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

---

**Kellogg Lux III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 75.000.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 103.520.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil d'administration de l'associé unique de la Société, Kellogg Irish Holding Limited, du 5 janvier 2010 que le siège social de l'associé unique a été transféré au Suite 3, One Earlsfort Center, Lower Hatch Street, Dublin 2, Irlande.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2010094594/16.

(100104625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

---

**Kellogg Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 111.325.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2010094590/11.

(100104609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

---

**Kellogg Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 103.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2010094591/11.

(100104599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

---

**J2C Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 109.332.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010094589/10.

(100104879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

---

**Kellogg Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 103.832.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2010094592/11.

(100104603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

---

**Kellogg Lux III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 103.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2010094593/11.

(100104601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

---

**Kellogg Lux V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 120.504.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2010094595/11.

(100104604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

---

**Kellogg Lux VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 146.432.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2010094596/11.

(100104607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

---

**Kohler Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 116.383.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 Juillet 2010.  
Daan den Boer  
*Administrateur*

Référence de publication: 2010094602/12.

(100104562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

---

**Lymit Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 635.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 113.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 de Lymit Holdings S.à.r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Lymit Holdings S.à r.l.*  
Signature

Référence de publication: 2010094606/13.

(100104904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

---

**LA Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 122.545.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2010.  
LA Holdings (Luxembourg) S.A.  
Marco Weijermans  
*Administrateur de catégorie A*

Référence de publication: 2010094607/14.

(100104567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

---

**Pradera Holdco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 86.621.

Les compte annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2010.  
*Pour PRADERA HOLDCO S.A.*  
Société anonyme  
Experta Luxembourg  
Société anonyme  
Mireille WAGNER / Christelle DOMANGE

Référence de publication: 2010094655/15.

(100105007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

---

**Westafin S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 15.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2010097689/9.  
(100108336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

**Wasaby S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 130.255.

In the year two thousand and ten, on the thirteenth of July.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Wasaby S.A.", a "société anonyme" having its registered office in 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, (hereafter the "Company"),

incorporated by a notarial deed, on July 09, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1972 of September 13, 2007 (R.C.S. Luxembourg, section B number 130255). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a notarial deed on March 31, 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Assoscications, number 987 of May 12, 2009.

The extraordinary general meeting is opened at 10.00 a.m. by Mr. Antonio INTINI, employee, with professional address in Luxembourg in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Fanny MARX, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Gianni DE BORTOLI, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment to paragraph 7.2 of the articles of association of the Company (the Articles) which will be read as follows:

**7.2. Permitted transfers**

- The following transfers are permitted and not subject to any of the transfer restrictions set forth in this article 7:
- Any transfer of Class A Shares to a holder of Class B Shares.
- Any transfer of Class A Shares, by a holder of Class B Shares, to a holder of Class A Shares.
- Any transfer of Class B Shares to any other shareholder.
- Any transfer of Class 1 Interest-Bearing Convertible Registered Bonds issued on 9 July 2007.
- Any transfer of Class 2 Interest-Bearing Convertible Registered Bonds issued on 9 July 2007 approved by the Board of Directors.
- Any transfer of Share or other securities approved by the Board of Directors.

2. Amendment to articles 9, 10, 11 and 12 of the Articles which will be read as follows:

**Art. 9. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.**

9.1. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of the shareholder(s) of the Company, unless otherwise provided herein.

9.2. Each Share is entitled to one vote.

9.3. Except as otherwise required by the Law or by these Articles (including article 9.5. below), resolutions at a general meeting of the shareholder(s) of the Company duly convened will be passed by a simple majority of the votes present or represented at the meeting.

9.4. An extraordinary general meeting of the shareholder(s) of the Company convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

9.5. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at 15 (fifteen) days interval at least and 15 (fifteen) days before the meeting in the Luxembourg official gazette, (the Mémorial), and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly

deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

9.6. Resolutions of a general meeting of the shareholder(s) of the Company relating to the following items, will be passed by the majority of the votes, as well as the approval of a holder of Class B Shares:

- a distribution of dividends;
- a share capital increase or decrease;
- an amendment to any provisions of the Articles;
- a merger or a de-merger; and
- the dissolution or winding-up of the Company.

9.7. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and the convertible bondholders.

9.8. A shareholder may act at any general meeting of the shareholder(s) of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

9.9. Any shareholder may participate in a general meeting of the shareholder(s) of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.10. If all the shareholders of the Company are present or represented at a general meeting of the shareholder(s) of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

#### **Art. 10. Management.**

10.1. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least 3 (three) members who need not be shareholders of the Company. Any director shall be elected for a term not exceeding 6 (six) years and shall be re-eligible.

10.2. Whenever a legal entity is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative to perform such director's mandate in its name and on its behalf (the Representative). The Representative is subject to the same conditions and obligations, and incurs the same liability, as if he was performing such director's mandate in his own name, without prejudice to the joint liability of the Legal Entity. The Legal Entity may only revoke the Representative provided that it simultaneously appoints a new Representative.

10.3. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote and in accordance with the rules laid down in article 10.1, a director to fill such vacancy until the next general meeting of the shareholder(s) of the Company.

#### **Art. 11. Meetings of the Board of Directors.**

11.1. The Board of Directors must appoint a chairman (the Chairman), and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and the minutes of the general meetings of the shareholder(s) of the Company. The Chairman shall not have a casting vote. In the absence of the Chairman, another director may preside over the meeting.

11.2. The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman on his initiative or at the request of any director, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg. The Board of Directors shall meet as often as necessary to discharge its duties.

11.3. Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board of Directors.

11.4. No such written notice is required if all the members of the Board of Directors are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the Board of Directors. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

11.5. Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

11.6. Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7. The Board of Directors can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

11.8. Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

**Art. 12. Minutes of meetings of the Board of Directors.**

12.1. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by any two directors of the Company.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

3. Amendment to article 15 of the Articles which will be read as follows:

**Art. 15. Binding signatures.**

15.1. The Company will be bound in all matters towards third parties by the joint signatures of 2 (two) directors or the joint signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 14 of these Articles.

15.2. If the general meeting of the shareholders of the Company resolved to create two classes of directors (Class A directors and Class B directors), the Company will be bound by the joint signatures of two directors which shall include the signature of at least one Class B Director or the joint signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 14 of these Articles.

4. Amendment to article 18 of the Articles which will be read as follows:

**Art. 18. Allocation of profits.**

18.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Company Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

18.2. The general meeting of the shareholder(s) of the Company shall determine, subject to the approval of the holders of Class B Shares, how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

18.3. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board of Directors and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors. The Board of Directors may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

5. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) Convening notices have been sent by registered mail to each registered shareholder on 05 July 2010.

IV) It appears from the said attendance list that five hundred eightyfour thousand six hundred and sixty (584,660) shares out of a total of seven hundred and twenty-five thousand (725'000) shares representing the total subscribed capital are present or represented at the meeting, which is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders RESOLVES to amend paragraph 7.2 of the articles of association of the Company (the Articles) which will be read as follows:

“ **7.2.** Permitted transfers:

- The following transfers are permitted and not subject to any of the transfer restrictions set forth in this article 7:
- Any transfer of Class A Shares to a holder of Class B Shares.
- Any transfer of Class A Shares, by a holder of Class B Shares, to a holder of Class A Shares.
- Any transfer of Class B Shares to any other shareholder.
- Any transfer of Class 1 Interest-Bearing Convertible Registered Bonds issued on 9 July 2007.
- Any transfer of Class 2 Interest-Bearing Convertible Registered Bonds issued on 9 July 2007 approved by the Board of Directors.
- Any transfer of Share or other securities approved by the Board of Directors.”



### Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders RESOLVES to amend Article 9, 10, 11 and 12 of the Articles which will be read as follows:

**“ Art. 9. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.**

9.1. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of the shareholder(s) of the Company, unless otherwise provided herein.

9.2. Each Share is entitled to one vote.

9.3. Except as otherwise required by the Law or by these Articles (including article 9.5. below), resolutions at a general meeting of the shareholder(s) of the Company duly convened will be passed by a simple majority of the votes present or represented at the meeting.

9.4. An extraordinary general meeting of the shareholder(s) of the Company convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

9.5. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at 15 (fifteen) days interval at least and 15 (fifteen) days before the meeting in the Luxembourg official gazette, (the Mémorial), and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

9.6. Resolutions of a general meeting of the shareholder(s) of the Company relating to the following items, will be passed by the majority of the votes, as well as the approval of a holder of Class B Shares:

- a distribution of dividends;
- a share capital increase or decrease;
- an amendment to any provisions of the Articles;
- a merger or a de-merger; and
- the dissolution or winding-up of the Company.

9.7. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and the convertible bondholders.

9.8. A shareholder may act at any general meeting of the shareholder(s) of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

9.9. Any shareholder may participate in a general meeting of the shareholder(s) of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.10. If all the shareholders of the Company are present or represented at a general meeting of the shareholder(s) of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.”

**“ Art. 10. Management.**

10.1. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least 3 (three) members who need not be shareholders of the Company. Any director shall be elected for a term not exceeding 6 (six) years and shall be re-eligible.

10.2. Whenever a legal entity is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative to perform such director’s mandate in its name and on its behalf (the Representative). The Representative is subject to the same conditions and obligations, and incurs the same liability, as if he was performing such director’s mandate in his own name, without prejudice to the joint liability of the Legal Entity. The Legal Entity may only revoke the Representative provided that it simultaneously appoints a new Representative.

10.3. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote and in accordance with the rules laid down in article 10.1, a director to fill such vacancy until the next general meeting of the shareholder( s) of the Company.”

**“ Art. 11. Meetings of the Board of Directors.**

11.1. The Board of Directors must appoint a chairman (the Chairman), and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and the minutes of the general meetings of the shareholder(s) of the Company. The Chairman shall not have a casting vote. In the absence of the Chairman, another director may preside over the meeting.



11.2. The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman on his initiative or at the request of any director, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg. The Board of Directors shall meet as often as necessary to discharge its duties.

11.3. Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board of Directors.

11.4. No such written notice is required if all the members of the Board of Directors are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the Board of Directors. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

11.5. Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

11.6. Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7. The Board of Directors can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

11.8. Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex."

**" Art. 12. Minutes of meetings of the Board of Directors.**

12.1. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by any two directors of the Company.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company."

*Third resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders RESOLVES to amend Article 15 of the Articles which will be read as follows:

**" Art. 15. Binding signatures.**

15.1. The Company will be bound in all matters towards third parties by the joint signatures of 2 (two) directors or the joint signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 14 of these Articles.

15.2. If the general meeting of the shareholders of the Company resolved to create two classes of directors (Class A directors and Class B directors), the Company will be bound by the joint signatures of two directors which shall include the signature of at least one Class B Director or the joint signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 14 of these Articles."

*Fourth resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders RESOLVES to amend Article 18 of the Articles which will be read as follows:

**" Art. 18. Allocation of profits.**

18.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Company Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

18.2. The general meeting of the shareholder(s) of the Company shall determine, subject to the approval of the holders of Class B Shares, how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

18.3. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board of Directors and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors. The Board of Directors may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law."

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed at 10:30 a.m.

Whereof the present notarial deed was set up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le treize juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Wasaby S.A.» ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, (ci-après la "Société"), constituée suivant acte notarié en date du 09 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1972 du 13 septembre 2007 (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 130255). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 987 du 12 mai 2009.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Antonio INTINI, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Fanny MARX, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gianni DE BORTOLI, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification du paragraphe 7.2 des statuts de la société (les Statuts) qui se lit désormais comme suit:

#### **7.2. Transferts autorisés**

- Les transferts suivants sont permis et ne sont soumis à aucune des restrictions en matière de transferts prévues par le présent article 7:

- Tout transfert d'Actions de Catégorie A à un détenteur d'Actions de Catégorie B.

- Tout transfert d'Actions de Catégorie A, par un détenteur d'Actions de Catégorie B, à un détenteur d'Actions de Catégorie A.

- Tout transfert d'Actions de Catégorie B à un autre actionnaire.

- Tout transfert d'Obligations Convertibles de Catégorie 1 émises le 9 juillet 2007.

- Tout transfert d'Obligations Convertibles de Catégorie 2 émises le 9 juillet 2007 autorisé par le Conseil d'Administration.

- Tout transfert d'Actions ou de tous autres titres approuvé par le Conseil d'Administration.

2. Modification des articles 9, 10, 11 et 12 des Statuts qui se lisent désormais comme suit:

#### **Art. 9. Convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.**

9.1. Les conditions posées par la loi en matière de délai de convocation et de quorum régiront les convocations et la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire des Statuts.

9.2. Chaque Action donne droit à une voix.

9.3. A moins que la Loi ou les Statuts (y compris l'article 9.5. ci-dessous) n'en disposent autrement, les résolutions des assemblées générales des actionnaires de la Société dûment convoquées seront valablement prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées.

9.4. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société convoquée en vue de la modification des Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les propositions de modification des Statuts.

9.5. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée est convoquée, de la manière prévue par les Statuts, par des avis publiés deux fois dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois, à 15 (quinze) jours d'intervalle au moins et 15 (quinze) jours avant l'assemblée. L'avis de convocation reprend l'ordre du jour et indique la date et l'issue de l'assemblée précédente. La seconde assemblée pourra valablement délibérer quel que soit le capital représenté. Au cours de chaque assemblée, les résolutions ne peuvent être prises que par une majorité représentant les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

9.6. Les résolutions d'une assemblée générale des actionnaires de la Société portant sur les matières suivantes devront être approuvées à la majorité des voix ainsi que par un détenteur d'Actions de Catégorie B:

- une distribution de dividendes;

- une augmentation ou réduction de capital;

- une modification des Statuts;
- une fusion ou une scission; et
- la dissolution ou liquidation de la Société.

9.7. La nationalité de la Société ne peut être modifiée et l'engagement de ses actionnaires augmenté qu'avec l'accord unanime des actionnaires et détenteurs d'obligations convertibles de la Société.

9.8. Tout actionnaire pourra se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit, que ce soit par remise d'une procuration originale ou par télécopie, câble, télégramme ou télex.

9.9. Tout actionnaire peut participer à une assemblée générale des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre, se parler et délibérer dans de bonnes conditions. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

9.10. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires de la Société et considèrent avoir été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

#### **Art. 10. Gestion.**

10.1. La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins 3 (trois) membres, actionnaires de la Société ou non. Les administrateurs seront nommés pour un mandat de 6 (six) ans maximum et seront rééligibles.

10.2. Si une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale est tenue de nommer un représentant permanent en vue d'exercer son mandat d'administrateur en son nom et pour son propre compte (le Représentant). Le Représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait ce mandat en son nom propre et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. La Personne Morale ne peut révoquer le Représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

10.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur suite au décès, à la démission ou autrement de celui-ci, les administrateurs restants peuvent élire à la majorité et en accord avec les dispositions de l'article 10.1, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

#### **Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration.**

11.1. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) et peut nommer un secrétaire, administrateur ou non, responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des actionnaires de la Société. Le Président n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'absence du Président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

11.2. Le Conseil d'Administration est convoqué par le Président de sa propre initiative ou à la demande de tout autre administrateur, au lieu indiqué dans la lettre de convocation, qui sera, en principe, à Luxembourg. Le Conseil d'Administration se réunira autant qu'il est nécessaire pour remplir ses missions.

11.3. La convocation pour toute réunion du Conseil d'Administration est adressée à l'ensemble des administrateurs par écrit au moins 24 (vingtquatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature du caractère d'urgence sera spécifiée brièvement dans la convocation de la réunion du Conseil d'Administration.

11.4. Une convocation écrite n'est pas requise si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été valablement informés et avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Moyennant l'accord unanime des administrateurs, il peut être renoncé à la procédure de convocation par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex. Aucune convocation n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit approuvés par une résolution du Conseil d'Administration précédemment adoptée.

11.5. Tout administrateur ne pouvant assister à une réunion du Conseil d'Administration peut mandater un autre administrateur par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex, pour le représenter à cette réunion.

11.6. Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre, se parler et délibérer dans de bonnes conditions. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

11.7. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si au moins la moitié des administrateurs de la Société sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

11.8. Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises lors d'une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un même document ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, téléfax ou télex.

#### **Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.**

12.1. Les procès-verbaux de chaque réunion du Conseil d'Administration seront signés par deux administrateurs de la Société.

12.2. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à être produits en justice ou ailleurs sont signés par le secrétaire (s'il en existe) ou par un administrateur de la Société.

3. Modification de l'article 15 des Statuts qui se lit désormais comme suit:

**Art. 15. Représentation.**

15.1. La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, dans tous les actes par la signature conjointe de 2 (deux) administrateurs ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 14 des Statuts.

15.2. Si l'assemblée générale des actionnaires de la Société décide de créer 2 catégories d'administrateurs (administrateurs A et administrateurs B) la société sera engagée par les signatures conjointes de 2 administrateurs dont au moins un administrateur B ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 14 des Statuts.

4. Modification de l'article 18 des Statuts qui se lit désormais comme suit:

**Art. 18. Affectation des bénéfices.**

18.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre conformément à l'article 5 ci-dessus.

18.2. Après le prélèvement affecté à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera souverainement, sous réserve de l'approbation des détenteurs d'Actions de Catégorie B, de l'affectation du solde restant du bénéfice net qui sera disponible afin d'être distribué. L'assemblée peut notamment, de manière discrétionnaire, décider de procéder à la distribution de dividendes.

18.3. Les dividendes sont payés en euros ou dans toute autre devise déterminée par le Conseil d'Administration et sont payés aux lieux et dates déterminés par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

5. Divers)

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Des convocations ont été envoyées par lettre recommandée à chaque actionnaire nominatif le 05 juillet 2010.

IV) Il résulte de ladite liste de présence que cinq cent quatre-vingtquatre mille six cent soixante (584'660) actions sur un total de sept cent vingt-cinq mille (725'000) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est en conséquence régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier le paragraphe 7.2 des statuts de la société (les Statuts) qui se lit désormais comme suit:

« **7.2. Transferts autorisés**

- Les transferts suivants sont permis et ne sont soumis à aucune des restrictions en matière de transferts prévues par le présent article 7:

- Tout transfert d'Actions de Catégorie A à un détenteur d'Actions de Catégorie B.
- Tout transfert d'Actions de Catégorie A, par un détenteur d'Actions de Catégorie B, à un détenteur d'Actions de Catégorie A.
- Tout transfert d'Actions de Catégorie B à un autre actionnaire.
- Tout transfert d'Obligations Convertibles de Catégorie 1 émises le 9 juillet 2007.
- Tout transfert d'Obligations Convertibles de Catégorie 2 émises le 9 juillet 2007 autorisé par le Conseil d'Administration.
- Tout transfert d'Actions ou de tous autres titres approuvé par le Conseil d'Administration.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier des articles 9, 10, 11 et 12 des Statuts qui se lisent désormais comme suit:

« **Art. 9. Convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.**

9.1. Les conditions posées par la loi en matière de délai de convocation et de quorum régiront les convocations et la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire des Statuts.

9.2. Chaque Action donne droit à une voix.

9.3. A moins que la Loi ou les Statuts (y compris l'article 9.5. ci-dessous) n'en disposent autrement, les résolutions des assemblées générales des actionnaires de la Société dûment convoquées seront valablement prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées.

9.4. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société convoquée en vue de la modification des Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les propositions de modification des Statuts.

9.5. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée est convoquée, de la manière prévue par les Statuts, par des avis publiés deux fois dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois, à 15 (quinze) jours d'intervalle au moins et 15 (quinze) jours avant l'assemblée. L'avis de convocation reprend l'ordre du jour et indique la date et l'issue de l'assemblée précédente. La seconde assemblée pourra valablement délibérer quel que soit le capital représenté. Au cours de chaque assemblée, les résolutions ne peuvent être prises que par une majorité représentant les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

9.6. Les résolutions d'une assemblée générale des actionnaires de la Société portant sur les matières suivantes devront être approuvées à la majorité des voix ainsi que par un détenteur d'Actions de Catégorie B:

- une distribution de dividendes;
- une augmentation ou réduction de capital;
- une modification des Statuts;
- une fusion ou une scission; et
- la dissolution ou liquidation de la Société.

9.7. La nationalité de la Société ne peut être modifiée et l'engagement de ses actionnaires augmenté qu'avec l'accord unanime des actionnaires et détenteurs d'obligations convertibles de la Société.

9.8. Tout actionnaire pourra se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit, que ce soit par remise d'une procuration originale ou par télécopie, câble, télégramme ou télex.

9.9. Tout actionnaire peut participer à une assemblée générale des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre, se parler et délibérer dans de bonnes conditions. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

9.10. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires de la Société et considèrent avoir été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.»

« **Art. 10. Gestion.**

10.1. La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins 3 (trois) membres, actionnaires de la Société ou non. Les administrateurs seront nommés pour un mandat de 6 (six) ans maximum et seront rééligibles.

10.2. Si une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale est tenue de nommer un représentant permanent en vue d'exercer son mandat d'administrateur en son nom et pour son propre compte (le Représentant). Le Représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait ce mandat en son nom propre et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. La Personne Morale ne peut révoquer le Représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

10.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur suite au décès, à la démission ou autrement de celui-ci, les administrateurs restants peuvent élire à la majorité et en accord avec les dispositions de l'article 10.1, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.»

« **Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration.**

11.1. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) et peut nommer un secrétaire, administrateur ou non, responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des actionnaires de la Société. Le Président n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'absence du Président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

11.2. Le Conseil d'Administration est convoqué par le Président de sa propre initiative ou à la demande de tout autre administrateur, au lieu indiqué dans la lettre de convocation, qui sera, en principe, à Luxembourg. Le Conseil d'Administration se réunira autant qu'il est nécessaire pour remplir ses missions.

11.3. La convocation pour toute réunion du Conseil d'Administration est adressée à l'ensemble des administrateurs par écrit au moins 24 (vingtquatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature du caractère d'urgence sera spécifiée brièvement dans la convocation de la réunion du Conseil d'Administration.

11.4. Une convocation écrite n'est pas requise si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été valablement informés et avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Moyennant l'accord unanime des administrateurs, il peut être renoncé à la procédure de convocation par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex. Aucune convocation n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit approuvés par une résolution du Conseil d'Administration précédemment adoptée.

11.5. Tout administrateur ne pouvant assister à une réunion du Conseil d'Administration peut mandater un autre administrateur par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex, pour le représenter à cette réunion.

11.6. Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre, se parler et délibérer dans de bonnes conditions. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

11.7. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si au moins la moitié des administrateurs de la Société sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

11.8. Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises lors d'une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un même document ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, téléfax ou télex.»

« **Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.**

12.1. Les procès-verbaux de chaque réunion du Conseil d'Administration seront signés par deux administrateurs de la Société.

12.2. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à être produits en justice ou ailleurs sont signés par le secrétaire (s'il en existe) ou par un administrateur de la Société.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier l'article 15 des Statuts qui se lit désormais comme suit:

« **Art. 15. Représentation.**

15.1. La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, dans tous les actes par la signature conjointe de 2 (deux) administrateurs ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 14 des Statuts.

15.2. Si l'assemblée générale des actionnaires de la Société décide de créer 2 catégories d'administrateurs (administrateurs A et administrateurs B) la société sera engagée par les signatures conjointes de 2 administrateurs dont au moins un administrateur B ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 14 des Statuts.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier l'article 18 des Statuts qui se lit désormais comme suit:

« **Art. 18. Affectation des bénéfices.**

18.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre conformément à l'article 5 ci-dessus.

18.2. Après le prélèvement affecté à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera souverainement, sous réserve de l'approbation des détenteurs d'Actions de Catégorie B, de l'affectation du solde restant du bénéfice net qui sera disponible afin d'être distribué. L'assemblée peut notamment, de manière discrétionnaire, décider de procéder à la distribution de dividendes.

18.3. Les dividendes sont payés en euros ou dans toute autre devise déterminée par le Conseil d'Administration et sont payés aux lieux et dates déterminés par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10:30 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.



Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. INTINI, F. MARX, G. DE BORTOLI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8532. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).  
Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010097685/543.

(100108766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

**LuxCloud S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 151.090.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal du Conseil d'Administration de notre société tenue en date 30 Avril 2010 que:

- Décision a été prise de nommer aux fonctions d'administrateur-délégué de la société Monsieur Marco Houwen, avec adresse professionnelle au 2 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Le Conseil d'Administration a également décidé que la société est valablement engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué, soit par la signature conjointe d'un administrateur et de l'administrateur délégué.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010094617/18.

(100105366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

---

**Luxsel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 52, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 45.916.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010094618/10.

(100105537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

---

**Mold-Masters Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 246.864,43.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.205.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Xavier De Cillia

*Gérant*

Référence de publication: 2010094621/12.

(100105169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

---

**Mold-Masters Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 246.864,43.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.205.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Xavier De Cillia

Gérant

Référence de publication: 2010094622/13.

(100105175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

---

**Mold-Masters Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 246.864,43.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.205.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Xavier De Cillia

Gérant

Référence de publication: 2010094623/13.

(100105179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

---

**Majorcan Hotels Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 96.187.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010094626/11.

(100105241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

---

**Martinaire Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 113.681.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010094627/10.

(100105318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

---

**MH Germany Property XIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.369.100,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.308.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

MEI S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal,

MHG S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal,

here represented by Maître Vivian Walry, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg by virtue of two proxies given on June 9, 2010,

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- MEI S.à.r.l. (previously Mansford Europe Investments S.à.r.l.) and MHG S.à.r.l. (previously Mansford Germany S.à.r.l.) are the only shareholders of MH Germany Property XIV S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on May 21, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on July 12, 2007, number 1438 (the Company).

The Company's articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, on December 24, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of February 11, 2009, number 304 (the Deed).

Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The shareholders of the Company acknowledge that, pursuant to the Deed, the shareholders decided to increase the subscribed share capital of the Company from twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to one million three hundred sixty-nine thousand one hundred euro (EUR 1,369,100) by the issuance of fifty-four thousand two hundred sixty-four (54,264) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, subscribed by MHG S.à.r.l. (previously Mansford Germany S.à.r.l.) in consideration of a contribution in kind described in the Deed (the Contribution).

The number of new shares as indicated in the Deed and issued in consideration of the Contribution, i.e. fifty-four thousand two hundred sixty-four (54,264) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, does not correspond to the initial common intent of the shareholders of the Company which had actually agreed to approve the issuance by the Company of only one (1) new share with par value of twenty-five euro (EUR 25) and the allocation of the remainder of the total amount of the Contribution, i.e. an amount of one million three hundred fifty-six thousand five hundred seventy-five euro (EUR 1,356,575), to the share premium account of the Company.

The shareholders of the Company therefore decide to rectify, with effect as from the date of the Deed, the decision taken on December 24, 2008 by issuing the correct number of shares in consideration of the Contribution and decide to reflect the correction as follows:

- The subscribed share capital of the Company is increased from twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to twelve thousand five hundred twenty-five euro (EUR 12,525) by the issue of one (1) new share with a par value of twenty-five euro (EUR 25).

- The Contribution is being made for a value of one million three hundred fifty-six thousand six hundred euro (EUR 1,356,600) out of which twenty-five euro (EUR 25) is affected to the share capital of the Company and one million three hundred fifty-six thousand five hundred seventy-five euro (EUR 1,356,575) is affected to the share premium account of the Company.

#### *Second resolution*

Further to the foregoing resolution, the shareholders of the Company decide to amend article 6, paragraph 1, of the articles of association of the Company which will read as follows:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred twenty-five euro (EUR 12,525) represented by five hundred one (501) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up."

There being no further business, the meeting is terminated.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 1,300.-

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le seizième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

MEI S.à.r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal,  
MHG S.à.r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal,  
toutes deux représentées par Maître Vivian Walry, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 9 juin 2010,

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- MEI S.à.r.l. (précédemment dénommée Mansford Europe Investments S.à.r.l.) et MHG S.à.r.l. (précédemment dénommée Mansford Germany S.à.r.l.) sont les seuls associés de MH Germany Property XIV S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 12 juillet 2007, sous le numéro 1438 (la Société).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, prénommé, en date du 24 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11 février 2009, sous le numéro 304 (l'Acte).

Les parties comparantes, représentées par le mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés de la Société reconnaissent que, suivant l'Acte, les associés ont décidé d'augmenter le capital social souscrit de son montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) pour le porter à un montant d'un million trois cent soixante-neuf mille cent euros (EUR 1.369.100) par l'émission de cinquante-quatre mille deux cent soixante-quatre (54.264) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, souscrites par MHG S.à.r.l. (précédemment dénommée Mansford Germany S.à.r.l.) en contrepartie d'un apport en nature décrit dans l'Acte (l'Apport).

Le nombre de parts sociales, tel qu'indiqué dans l'Acte et, émises en contrepartie de l'Apport, c'est-à-dire cinquante-quatre mille deux cent soixante-quatre (54.264) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, ne correspond pas à l'intention commune initiale des associés de la Société qui avaient conclu d'un commun accord d'approuver l'émission par la Société d'une (1) seule nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) et l'affectation du montant restant de la valeur de l'Apport, c'est-à-dire un million trois cent cinquante-six mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 1.356.575), au compte prime d'émission de la Société.

Les associés de la Société décident par conséquent de rectifier, avec effet à la date de l'Acte, la décision prise le 24 décembre 2008 en émettant le nombre correct de parts sociales en contrepartie de l'Apport et en reflétant la correction comme suit:

- Le capital social souscrit de la Société est augmenté de son montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) pour le porter à douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25).

- L'Apport est fait pour une valeur d'un million trois cent cinquante-six mille six cents euros (EUR 1.356.600) d'où les montants de vingt-cinq euros (EUR 25) et un million trois cent cinquante-six mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 1.356.575) sont respectivement affectés au capital social et au compte prime d'émission de la Société.

#### *Seconde résolution*

Suite à la précédente résolution, les associés de la Société décident de modifier l'article 6, paragraphe 1, des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525) représenté par cinq cent une (501) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ EUR 1.300.-

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. WALRY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2010. Relation: LAC/2010/27498. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010097055/130.

(100108374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

**Recco 41 S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 33.000,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 131.076.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 18 juin 2010 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009*

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur A;
2. Monsieur Bernd JANIEZT, demeurant actuellement à 50 rue des Sept-Arpents, L-1139 Luxembourg, administrateur A;
3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant professionnellement à 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur A;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010096802/21.

(100106695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

**KoSa Funding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 100.688.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010094597/10.

(100105023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

**Cognetas (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 78.851.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of June.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of Cognetas (Luxembourg) S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the RCS) under number B 78.851, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Luxembourg, dated October 23, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 391 dated May 29, 2001 and the articles of which have been amended for the last time to a deed of the undersigned notary, dated 23 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1113 on 9 June 2007 (the Company).

The Meeting is chaired by Mr Gregory BELTRAME, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary, Mrs Sylvie DUPONT, private employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer, Mr Raymond THILL, “maître en droit”, with professional address in Luxembourg. The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Board of the Meeting.

The Board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares and request the notary to record that:

I. the shareholders of the Company (the Shareholders) present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list. Such list and proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. as appears from the attendance list, the entire share capital of the Company is represented at the present Meeting so that the Meeting can validly deliberate and decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

III. the agenda of the Meeting is the following:

i) waiver of the convening notices;

ii) change of the accounting year of the Company;

iii) subsequent amendment of articles 14 and 15 of the articles of association of the Company (the Articles);

iv) amendment to the books of the Company in order to reflect the above change with power and authority given to any director of the Company and/or employee of Cognetas (Luxembourg) S.A., to proceed on behalf of the Company to the required formalities with the RCS; and

v) miscellaneous.

IV. these facts having been exposed and recognised as true by the Meeting, after the foregoing has been discussed and approved by the Meeting, the Meeting unanimously decides on the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to consider the Shareholders as being duly convened and informed of the agenda of the Meeting and resolves to waive the convening notices.

*Second resolution*

The Meeting resolves to change the accounting year of the Company which currently begins on July 1 and ends on June 30 to January 1 to December 31 with retroactive effect as of January 1, 2010.

Therefore, the 2010 accounting year shall start on January 1, 2010 and shall terminate on December 31, 2010 and the Company shall have a transitory accounting period from July 1, 2009 to December 31, 2009.

*Third resolution*

The Meeting resolves to subsequently amend articles 14 and 15 of the Articles which shall henceforth be reworded as follows:

“ **Art. 14.** The annual general meeting of shareholders will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notices on the third Monday of June at 10 a.m. If such day is a legal holiday, the next annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.”

“ **Art. 15.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1<sup>st</sup> of January of each year and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December of such year.”

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend the books of the Company in order to reflect the above change with power and authority given to any director of the Company and/or employee of Cognetas (Luxembourg) S.A., to proceed on behalf of the Company to the required formalities with the RCS.

There being no further business, the Meeting is closed.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred euro (EUR 900,-).

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the Board of the Meeting, the present deed is worded in English, followed by a French version and, at the request of the Board of the Meeting, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Board of the Meeting, said Board of the Meeting signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huitième jour du mois de juin.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de la société COGNETAS (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, constituée et régie par la loi luxembourgeoise, dont le siège social est sis 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés (RCS) sous le matricule B 78.851, constituée par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 391 daté du 29 mai 2001, les statuts de celle-ci ayant été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant, en date du 23 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1113 du 9 juin 2007 (la Société).

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gregory BELTRAME, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme Secrétaire Madame Sylvie DUPONT, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme Scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président, le Secrétaire et le scrutateur constituent collectivement le Bureau de l'Assemblée.

Le Bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires de la Société (les Actionnaires) présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux sont indiqués sur la liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées par les parties comparantes et le notaire, resteront attachées au présent acte aux fins de l'enregistrement.

II. La liste de présence montre que les actionnaires détenant à ce jour l'intégralité du capital social de la Société sont représentés à la présente Assemblée de telle manière que l'Assemblée peut délibérer valablement sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été informés.

III. L'ordre du jour suivant de l'Assemblée est le suivant:

- i. Renonciation aux formalités de convocation;
- ii. Modification de l'année sociale de la Société;
- iii. Modification subséquente des articles 14 et 15 des statuts de la Société (les Statuts);
- iv. Modification des livres de la Société afin de traduire le changement sus décrit, avec pouvoir et mandat donnés à tout administrateur de la Société et/ou tout employé de Cognetas (Luxembourg) S.A. pour agir au nom et pour le compte de la société afin d'accomplir les formalités requises par le RCS, et;
- v. Divers.

IV. Ces faits ayant été exposés et reconnus comme exacts par l'Assemblée, après que les points précités eurent été discutés et approuvés par l'Assemblée, l'Assemblée unanime a adopté les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de considérer que les Actionnaires ont été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée et décide de renoncer à toute formalité de convocation.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide que l'année sociale de la Société commençant actuellement le 1<sup>er</sup> juillet et se terminant au 30 juin sera changée de sorte à commencer au 1<sup>er</sup> janvier et à se terminer au 31 décembre avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

De ce fait, l'exercice social 2010 débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et se terminera le 31 décembre 2010 et la Société aura un exercice comptable transitoire pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 31 décembre 2009.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée modifie les articles 14 et 15 des Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième lundi du mois de juin à dix heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.»

« **Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.»



#### Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier les livres afin de traduire le changement sus décrit, avec pouvoir et mandat donnés à tout administrateur de la Société et/ou tout employé de Cognetas (Luxembourg) S.A. pour agir au nom et pour le compte de la société afin d'accomplir les formalités requises par le RCS.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### Evaluation des frais

Les dépenses coûts, honoraires et charges de toute sorte qui incombent à la société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

#### Déclarations

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: G. Beltrame, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 juin 2010. Relation: LAC/2010/28843. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097282/146.

(100108665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

---

#### **RepcO 42 S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 33.000,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 131.083.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 18 juin 2010 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009*

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur A;

2. Monsieur Bernd JANIEZT, demeurant actuellement à 50 rue des Sept-Arpens, L-1139 Luxembourg, administrateur A;

3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant professionnellement à 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur A;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010096803/21.

(100106704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

---

#### **Kuehne + Nagel Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 103.753.

#### RECTIFICATIF

Les comptes annuels rectifiés au 31.12.2007 (rectificatif du dépôt des comptes annuels du 31.12.2007 déposé le 23/05/2008 no L080074300) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010094604/11.

(100105247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

---

**Kuehne + Nagel Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 103.753.

—  
RECTIFICATIF

Les comptes annuels rectifiés au 31.12.2008 (rectificatif du dépôt des comptes annuels du 31.12.2008 déposé le 12/05/2010 no L0100066515) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010094605/11.

(100105256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

---

**La Rose S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 44.802.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2010094609/12.

(100104760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

---

**Laboratoires Pharmedical S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 8.201.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010094610/10.

(100104965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

---

**Lauralee, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 113.887.

—  
*Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 06. Juli 2010:*

Gesellschafterbeschlüsse:

1. Frau Nataly Stauber, wohnhaft in Hüöbli 36, CH-8808 Pfäffikon, tritt mit sofortiger Wirkung als Geschäftsführerin zurück.

2. Frau Rita Spalinger, wohnhaft in Seestrasse 69c, CH-8800 Thalwil, wird zur neuen Geschäftsführerin ernannt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 Juli 2010.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010094611/16.

(100105079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

---

**Merula Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.  
R.C.S. Luxembourg B 73.033.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2010*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur Marc HÄFLIGER, comptable, demeurant au 1, chemin de Senaugin, CH - 1162 St-Prex, Suisse;
- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;
- Dr. Yves WAGNER, docteur en sciences économiques, demeurant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L - 1273 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010094628/17.

(100105141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

**MG Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 127.218.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010094629/10.

(100105025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

**Food Marketing International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 74.471.

L'an deux mille dix, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FOOD MARKETING INTERNATIONAL S.A.», ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 74.471, constituée suivant acte notarié en date du 25 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 407 du 8 juin 2000. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 19 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 616 du 30 août 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Séverine HACKEL, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter et l'assemblée reconnaît:

- que tous les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal et sera dûment signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau;

- qu'en vertu de la liste de présence, l'intégralité du capital social est présent ou représenté et tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été avisés et avoir eu connaissance de l'agenda avant l'assemblée, et acceptent de renoncer aux formalités de convocation;

- que la présente assemblée a été dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- 1) Suppression des catégories B et R relatives aux administrateurs et modification corrélative de l'article 12 des statuts;

2) Mise à jour des statuts en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

3) Divers.

Après avoir dûment considéré l'ordre du jour, l'assemblée décide à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer les catégories B et R relatives aux administrateurs.

En conséquence, l'article 12 des statuts est modifié, tel que stipulé dans la résolution suivante.

Par conséquent, les administrateurs actuellement en fonctions, étant jusqu'à présent qualifiés d'administrateurs de catégorie B, exerceront désormais leurs mandats en tant qu'administrateurs:

- Monsieur Alex BONGRAIN, administrateur de sociétés, demeurant au avenue de la Couronne, 8/4e, B-1050 Ixelles, Belgique, en qualité d'administrateur;
- Monsieur Armand BONGRAIN, administrateur de sociétés, demeurant au 21, rue Verger de la Ranchère, F-78860 Saint-Nom-La Bretèche, France, en qualité d'administrateur;
- Monsieur Alain BONNET DE PAILLERETS, administrateur de sociétés, demeurant au 60, rue de Vaugirard, F-75006 Paris, France, en qualité d'administrateur.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 6, l'article 12 et l'article 16 des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 6. (premier alinéa).** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.»

« **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

« **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.»

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement la dernière phrase de l'article 11 des statuts.

L'assemblée décide d'annuler, dans l'Article 5 des statuts, les alinéas relatifs au capital autorisé venu à échéance et non renouvelé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

**Suit la traduction en anglais du texte qui précède:**

In the year two thousand and ten, on the twenty fifth day of June.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "FOOD MARKETING INTERNATIONAL S.A.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 74.471), a société anonyme having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg incorporated by notarial deed on 25 February 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 407 of 8 June 2000 (the "Company"). The Articles of Association of the Company have been amended pursuant to a notarial deed on 19 April 2000 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 616 of 30 August 2000.

The meeting is declared open and is presided by Mr Laurent HEILIGER, licencié en sciences économiques et commerciales, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the meeting Ms. Séverine HACKEL, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Ms. Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, professionally residing in Luxembourg

The chairman declares and requires the notary to act and the meeting agrees:

- that all the shareholders present or represented and the number of shares held by them are entered on an attendance list attached to these Minutes and duly signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and the board of the meeting;

- that pursuant to the attendance list, the whole share capital is present or represented and all the shareholders present or represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements;

- that the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

#### *Agenda*

1) Decision to delete the categories B and R relating to the directors and amendment of article 12 of the Articles of Incorporation,

2) Update of the Articles of Incorporation, to be in line with the Law of 25 August 2006,

3) Miscellaneous.

After duly considering the items on the agenda, the meeting unanimously resolves:

#### *First resolution*

The extraordinary general meeting decides to delete the categories B and R relating to the directors of the Company. As consequence the article 12 of Articles of Incorporation has been modified as provided in the following resolution. Accordingly, the current category B directors of the Company, will henceforth execute their mandates as directors:

- Mr Alex BONGRAIN, company's director, residing at avenue de la Couronne, 8/4e, B-1050 Ixelles, Belgium; as director;

- Mr Armand BONGRAIN, company's director, residing at 21, rue Verger de la Ranchère, F-78860 Saint-Nom-La Bretèche, France, as director;

- Mr Alain BONNET DE PAILLERETS, company's director, residing at 60, rue de Vaugirard, F-75006 Paris, France, as director.

#### *Second resolution*

The extraordinary general meeting decides to update the Articles of Incorporation, to be in line with the law of 25 August 2006.

As a consequence, the first paragraph of article 6, the article 12 and the article 16 of Articles of Incorporation have been modified as follows

“ **Art. 6.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.”

“ **Art. 12.** The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.”

“ **Art. 16.** The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing ten percent of the company's share capital.”

The extraordinary general meeting decides to delete the last sentence of the article 11 Articles of Incorporation.

The extraordinary general meeting resolved to cancel the paragraphs concerning the authorized capital in the Article 5 of the Articles of Incorporation fallen due and not renewed.

There being no further business, the meeting closes.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Signé: L. HEILIGER, S. HACKEL, S. GRISIUS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 juin 2010. Relation: EAC/2010/7776. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010097395/135.

(100108779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

**MGP Artemis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 134.654.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MGP Artemis S.à r.l.*  
Delloula Aouinti  
Gérante

Référence de publication: 2010094630/13.

(100105380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

---

**MGP Asia (Lux) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 128.964.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MGP Asia (Lux) III S.à r.l.*  
Julie Mossong  
Gérante

Référence de publication: 2010094631/12.

(100105387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

---

**MGP Asia (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 107.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MGP Asia (Lux) S.à r.l.*  
Julie Mossong  
Gérante

Référence de publication: 2010094632/12.

(100105391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

---

**Prize Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 24.439,68.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 150.480.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth day of the month of June.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary public, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) Duke Street General Partner Limited, a limited company, having its registered office at Nations House 9<sup>th</sup> Floor, 103 Wigmore Street, London W1U 1QS, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 03565673 ("Duke Street General Partner Limited"), in its capacity as general partner of Duke Street VI No.1 LP, an English limited partnership, with address at Nations House, 9<sup>th</sup> Floor, 103 Wigmore Street, London W1U 1QS, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number LP011137;

2) Duke Street General Partner Limited, prenamed, in its capacity as general partner of Duke Street VI No.2 LP, an English limited partnership, with address at Nations House, 9<sup>th</sup> Floor, 103 Wigmore Street, London W1U 1QS, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number LP011138;

3) Duke Street General Partner Limited, prenamed, in its capacity as general partner of Duke Street VI No.3 LP, an English limited partnership, with address at Nations House, 9<sup>th</sup> Floor, 103 Wigmore Street, London W1U 1QS, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number LP011288;

4) Duke Street General Partner Limited, prenamed, in its capacity as general partner of Duke Street VI No.4 LP, an English limited partnership, with address at Nations House, 9<sup>th</sup> Floor, 103 Wigmore Street, London W1U 1QS, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number LP011311;

5) Duke Street General Partner Limited, prenamed, in its capacity as general partner of Parallel Private Equity Duke Street LP, an English limited partnership, with address at Nations House, 9<sup>th</sup> Floor, 103 Wigmore Street, London W1U 1QS, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number LP012246;

6) Duke Street General Partner Limited, prenamed, acting in its capacity as manager of Duke Street Capital VI Fund Investment LP, a Scottish limited partnership, with address at 16 Charlotte Square, Edinburgh, Scotland, registered with the Registrar of Companies for Scotland under number SL005632;

7) Duke Street VI Gestion SARL, a French société à responsabilité limitée, with address at 52, rue de la Victoire, 75009 Paris, France, registered in France with the French trade and companies register under SIRET number 491933719 00024, in its capacity as manager of Financière DSC VI, a société en participation with address at 52, rue de la Victoire, 75009 Paris, France;

8) Mike Maloney, with address at 8 Beechwood Road, Ranelagh, Dublin 6, Ireland;

9) Nigel Bell, with address at 65 Monaloe Park Road, Cabinteely County, Dublin, Ireland;

10) Rikki Dinsmore, with address at 34 Aisher Way Riverhead, Sevenoaks, Kent, TN13 2QS, United Kingdom;

11) Julian Gibbins, with address at 15 Brim Hill, London N2 0HD, United Kingdom; and

12) David Gagie, with address at The Poplars Farmhouse, Eathorpe, Warwickshire, CV33 9DE, United Kingdom, all hereby represented by Laurent Thailly, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies given in June 2010;

13) Allied Irish Banks plc, a bank with address at Bankcentre, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland;

14) BNP Paribas - Dublin Branch, a bank with address at 5 George's Dock, IFSC, Dublin 1, Ireland; and

15) Sumitomo Mitsui Finance Dublin Ltd, a bank with address at Avenue des Arts 58, bte 18, 1000 Brussels, Belgium. all hereby represented by Lucile Arnoux, attorney, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies given in June 2010.

I. The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. All the shareholders of Prize Holdings 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twenty-four thousand four hundred thirty-nine Euro and sixtyeight Cent (EUR 24,439.68), having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 150.480, incorporated by a deed of Maître Francis Kessler, prenamed, dated 18 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 260, page 12434 dated 5 February 2010 (the "Company") and whose articles have been amended by a deed of Maître Francis Kessler, prenamed, dated 9 April 2010, published in (i) the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1164, page 55834 dated 3 June 2010 and (ii) the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1165, page 55874 dated 3 June 2010 (the "Articles") have been convened to the present meeting by registered mail dated 10 June 2010.

III. The appearing parties declares that they represent (i) 15 shareholders out of the 24 shareholders (ie more than half) and (ii) 2,040,809 shares out of the 2,443,968 shares (ie 83.50%) in the Company.

IV. The appearing parties, represented as above mentioned, therefore declare that the present meeting is validly constituted and, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To increase the share capital of the Company by an amount of five hundred fifty Euro and seventy-one Cent (EUR 550.71) so as to raise it from its current amount of twenty-four thousand four hundred thirty-nine Euro and sixty-eight Cent (EUR 24,439.68) represented by three hundred forty-four thousand nine hundred eighty-eight (344,988) A Shares, three hundred forty-four thousand nine hundred eighty-nine (344,989) B Shares, three hundred forty-four thousand nine hundred ninety-one (344,991) C Shares, three hundred forty-four thousand nine hundred ninetyfour (344,994) D Shares, three hundred forty-four thousand nine hundred ninety-six (344,996) E Shares, three hundred forty-five thousand two (345,002) F Shares, three hundred forty-five thousand ten (345,010) G Shares, fourteen thousand five hundred (14,500) H Shares and fourteen thousand four hundred ninety-eight (14,498) I Shares, with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each, to an amount of twenty-four thousand nine hundred ninety Euro and thirty-nine Cent (EUR 24,990.39) represented by three hundred fifty-two thousand one hundred forty-one (352,141) A Shares, three hundred fifty-two thousand one hundred forty-one (352,141) B Shares, three hundred fifty-two thousand one hundred forty-three (352,143) C Shares, three hundred fifty-two thousand one hundred forty-six (352,146) D Shares, three hundred fifty-two thousand one hundred forty-eight (352,148) E Shares, three hundred fifty-two thousand one hundred fifty-four (352,154) F Shares,



three hundred fifty-two thousand one hundred sixty-two (352,162) G Shares, seventeen thousand three (17,003) H Shares and seventeen thousand one (17,001) I Shares, with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

2. To issue, with payment of a total share premium of ninety-nine thousand five hundred seventyfour Euro and twenty-nine Cent (EUR 99,574.29), seven thousand one hundred fifty-three (7,153) A Shares, seven thousand one hundred fifty-two (7,152) B Shares, seven thousand one hundred fifty-two (7,152) C Shares, seven thousand one hundred fifty-two (7,152) D Shares, seven thousand one hundred fifty-two (7,152) E Shares, seven thousand one hundred fifty-two (7,152) F Shares, seven thousand one hundred fifty-two (7,152) G Shares, two thousand five hundred three (2,503) H Shares and two thousand five hundred three (2,503) I Shares, with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the general meeting of shareholders resolving on the proposed share capital increase.

3. To accept the subscription of such newly issued shares by Mr. Julian Rothwell, with address at St Martins House, First Drift, Wothorpe, Stamford, Lincolnshire, PE9 3JL, United Kingdom, with payment of a share premium in a total amount of ninety-nine thousand five hundred seventy-four Euro and twenty-nine Cent (EUR 99,574.29), by a contribution in cash of a total amount of one hundred thousand one hundred twenty-five Euro (EUR 100,125.-), and to allocate such newly issued shares to Mr. Julian Rothwell.

4. To amend article 26.1 of the articles of association of the Company (the "Articles") so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1. to 3. above.

5. To designate the shares issued to Mr. Julian Rothwell as "Management Shares" under the Articles, in accordance with article 33.1 of the Articles.

6. Miscellaneous,

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of the Company RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of five hundred fifty Euro and seventy-one Cent (EUR 550.71) so as to raise it from its current amount of twenty-four thousand four hundred thirty-nine Euro and sixty-eight Cent (EUR 24,439.68) represented by three hundred forty-four thousand nine hundred eighty-eight (344,988) A Shares, three hundred forty-four thousand nine hundred eighty-nine (344,989) B Shares, three hundred forty-four thousand nine hundred ninety-one (344,991) C Shares, three hundred forty-four thousand nine hundred ninety-four (344,994) D Shares, three hundred forty-four thousand nine hundred ninety-six (344,996) E Shares, three hundred forty-five thousand two (345,002) F Shares, three hundred fortyfive thousand ten (345,010) G Shares, fourteen thousand five hundred (14,500) H Shares and fourteen thousand four hundred ninety-eight (14,498) I Shares, with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each, to an amount of twenty-four thousand nine hundred ninety Euro and thirty-nine Cent (EUR 24,990.39) represented by three hundred fifty-two thousand one hundred forty-one (352,141) A Shares, three hundred fifty-two thousand one hundred forty-one (352,141) B Shares, three hundred fifty-two thousand one hundred forty-three (352,143) C Shares, three hundred fifty-two thousand one hundred forty-six (352,146) D Shares, three hundred fifty-two thousand one hundred forty-eight (352,148) E Shares, three hundred fifty-two thousand one hundred fifty-four (352,154) F Shares, three hundred fifty-two thousand one hundred sixty-two (352,162) G Shares, seventeen thousand three (17,003) H Shares and seventeen thousand one (17,001) I Shares, with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

*Second resolution*

The general meeting of the Company RESOLVES to issue, with payment of a total share premium of ninety-nine thousand five hundred seventy-four Euro and twenty-nine Cent (EUR 99,574.29), seven thousand one hundred fifty-three (7,153) A Shares, seven thousand one hundred fifty-two (7,152) B Shares, seven thousand one hundred fifty-two (7,152) C Shares, seven thousand one hundred fiftytwo (7,152) D Shares, seven thousand one hundred fifty-two (7,152) E Shares, seven thousand one hundred fifty-two (7,152) F Shares, seven thousand one hundred fifty-two (7,152) G Shares, two thousand five hundred three (2,503) H Shares and two thousand five hundred three (2,503) I Shares, with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the general meeting of shareholders resolving on the proposed share capital increase.

*Subscription / Payment*

There now appears Laurent Thailly, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Mr. Julian Rothwell, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Mr. Julian Rothwell, prenamed, acting through his attorney, declares to subscribe to seven thousand one hundred fifty-three (7,153) A Shares, seven thousand one hundred fifty-two (7,152) B Shares, seven thousand one hundred fifty-two (7,152) C Shares, seven thousand one hundred fifty-two (7,152) D Shares, seven thousand one hundred fifty-two (7,152) E Shares, seven thousand one hundred fiftytwo (7,152) F Shares, seven thousand one hundred fifty-two (7,152) G Shares, two thousand five hundred three (2,503) H Shares and two thousand five hundred three (2,503) I Shares, with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each, with payment of a share premium in a total amount of ninety-nine thousand five hundred seventy-four Euro and twenty-nine Cent (EUR 99,574.29) and to make payment in full for all such newly sub-



scribed shares, by a contribution in cash of an amount of one hundred thousand one hundred twenty-five Euro (EUR 100,125.-).

The person appearing declared that the newly issued shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of one hundred thousand one hundred twentyfive Euro (EUR 100,125.-), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

#### *Third resolution*

As a result of the above resolutions, the general meeting of shareholders RESOLVES to amend article 26.1. of the Articles, which shall forthwith read as follows:

**26.1.** “The share capital of the Company is divided into:

- (a) 352,141 A Shares of a nominal value of € 0.01 each;
- (b) 352,141 B Shares of a nominal value of € 0.01 each;
- (c) 352,143 C Shares of a nominal value of € 0.01 each;
- (d) 352,146 D Shares of a nominal value of € 0.01 each;
- (e) 352,148 E Shares of a nominal value of € 0.01 each;
- (f) 352,154 F Shares of a nominal value of € 0.01 each;
- (g) 352,162 G Shares of a nominal value of € 0.01 each;
- (h) 17,003 H Shares of a nominal value of € 0.01 each; and
- (i) 17,001 I Shares of a nominal value of € 0.01 each.”

#### *Fourth resolution*

In accordance with article 33.1 of the Articles, the general meeting of the Company RESOLVES to designate the shares issued to Mr. Julian Rothwell as “Management Shares” under the Articles.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.).

#### *Declaration*

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L’an deux mille dix, le vingt-quatrième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1) Duke Street General Partner Limited, une limited company, ayant son siège social au Nations House 9<sup>th</sup> Floor, 103 Wigmore Street, Londres W1U 1QS, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registre de Commerce du Pays de Galles et d’Angleterre sous le numéro 03565673 (“Duke Street General Partner Limited”), agissant en sa qualité d’associé gérant commandité de Duke Street VI No.1 LP, un limited partnership, ayant son adresse au Nations House, 9<sup>th</sup> Floor, 103 Wigmore Street, Londres W1U 1QS, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registre des Sociétés du Pays de Galles et d’Angleterre sous le numéro LP011137;

2) Duke Street General Partner Limited, précité, agissant en sa qualité d’associé gérant commandité de Duke Street VI No.2 LP, un limited partnership, ayant son adresse au Nations House, 9<sup>th</sup> Floor, 103 Wigmore Street, Londres W1U 1QS, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registre des Sociétés du Pays de Galles et d’Angleterre sous le numéro LP011138;

3) Duke Street General Partner Limited, précité, agissant en sa qualité d’associé gérant commandité de Duke Street VI No.3 LP, un limited partnership, ayant son adresse au Nations House, 9<sup>th</sup> Floor, 103 Wigmore Street, Londres W1U 1QS, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registre des Sociétés du Pays de Galles et d’Angleterre sous le numéro LP011288;

4) Duke Street General Partner Limited, précité, agissant en sa qualité d’associé gérant commandité de Duke Street VI No.4 LP, un limited partnership, ayant son adresse au Nations House, 9<sup>th</sup> Floor, 103 Wigmore Street, Londres W1U

1QS, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registre des Sociétés du Pays de Galles et d'Angleterre sous le numéro LP011311;

5) Duke Street General Partner Limited, précité, agissant en sa qualité d'associé gérant commandité de Parallel Private Equity Duke Street LP, un limited partnership, ayant son adresse au Nations House, 9<sup>th</sup> Floor, 103 Wigmore Street, Londres W1U 1QS, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registre des Sociétés du Pays de Galles et d'Angleterre sous le numéro LP012246;

6) Duke Street General Partner Limited, précité, agissant en sa qualité de gérant de Duke Street Capital VI Fund Investment LP, un limited partnership écossais ayant son adresse au 16 Charlotte Square, Edinburgh, Ecosse, enregistré auprès du Registre des Sociétés d'Ecosse sous le numéro SL005632;

7) Duke Street VI Gestion SARL, une société à responsabilité limitée française, ayant son adresse au 52, rue de la Victoire, 75009 Paris, France, enregistrée auprès du Registre Français du Commerce et des Sociétés sous le numéro SIRET 491933719 00024, agissant en sa qualité de gérant de Financière DSC VI, une société en participation ayant son adresse au 52, rue de la Victoire, 75009 Paris, France;

8) Mike Maloney, résidant au 8 Beechwood Road, Ranelagh, Dublin 6, Irlande;

9) Nigel Bell, résidant au 65 Monaloe Park Road, Cabinteely County, Dublin, Irlande;

10) Rikki Dinsmore, résidant au 34 Aisher Way Riverhead, Sevenoaks, Kent, TN13 2QS, Royaume-Uni;

11) Julian Gibbins, résidant au 15 Brim Hill, Londres N2 0HD, Royaume-Uni; et

12) David Gagie, résidant à The Poplars Farmhouse, Eathorpe, Warwickshire, CV33 9DE, Royaume-Uni,

ici tous représentés par Laurent Thailly, juriste, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé en juin 2010,

13) Allied Irish Banks plc, une banque ayant son adresse à Bankcentre, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande;

14) BNP Paribas - Dublin Branch, une banque ayant son adresse au 5 George's Dock, IFSC, Dublin 1, Irlande; and

15) Sumitomo Mitsui Finance Dublin Ltd, une banque ayant son adresse au 58 Avenue des Arts, bte 18, 1000 Bruxelles, Belgique.

ici toutes représentées par Lucile Arnoux, avocate, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé en juin 2010.

I. Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises à l'enregistrement.

II. Tous les associés de Prize Holdings 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de vingt-quatre mille quatre cent trente-neuf euros et soixante-huit centimes (EUR 24.439,68), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.480, constituée par un acte de Maître Francis Kessler, précité, en date du 18 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 260, page 12434 en date du 5 février 2010 (la "Société") et dont les statuts ont été modifiés par un acte de Maître Francis Kessler, précité, daté du 9 avril 2010, publié (i) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1164, page 55834 en date du 3 juin 2010 et (ii) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1165, page 55874 en date du 3 juin 2010 (les "Statuts") ont été convoqués à la présente assemblée par lettres recommandée datées du 10 juin 2010.

III. Les parties comparantes déclarent qu'elles représentent (i) 15 associés sur un total de 24 associés (soit plus de la moitié) et (ii) 2.040.809 parts sociales sur un total de 2.443.968 parts sociales (soit 83,50%) de la Société.

IV. Les parties comparantes, dûment représentées, et constituant l'assemblée générale de la Société, ayant reconnue être entièrement informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq cent cinquante euros et soixante et onze centimes (EUR 550,71) pour le porter de son montant actuel de vingt-quatre mille quatre cent trente-neuf euros et soixante-huit centimes (EUR 24.439,68) représenté par trois cent quarante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-huit (344.988) Parts Sociales A, trois cent quarante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-neuf (344.989) Parts Sociales B, trois cent quarante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-onze (344.991) Parts Sociales C, trois cent quarante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (344.994) Parts Sociales D, trois cent quarante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-seize (344.996) Parts Sociales E, trois cent quarante-cinq mille deux (345.002) Parts Sociales F, trois cent quarante-cinq mille dix (345.010) Parts Sociales G, quatorze mille cinq cent (14.500) Parts Sociales H et quatorze mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (14.498) Parts Sociales I, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à un montant de vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix euros et trente-neuf centimes (EUR 24.990,39) représenté par trois cent cinquante-deux mille cent quarante et une (352.141) Parts Sociales A, trois cent cinquante-deux mille cent quarante et une (352.141) Parts Sociales B, trois cent cinquante-deux mille cent quarante-trois (352.143) Parts Sociales C, trois cent cinquante-deux mille cent quarante-six (352.146) Parts Sociales D, trois cent cinquante-deux mille cent quarante-huit (352.148) Parts Sociales E, trois cent cinquante-deux mille cent cinquante-quatre (352.154) Parts Sociales F, trois cent cinquante-deux mille cent soixante-deux (352.162) Parts Sociales G, dix-sept mille trois (17.003) Parts Sociales H et dix-sept mille une (17.001) Parts Sociales I, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

2. Emettre, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt dix-neuf mille cinq cent soixante-quatorze euros et vingt-neuf centimes (EUR 99.574,29), sept mille cent cinquante-trois (7.153) Parts Sociales A, sept mille cent cinquante-deux (7.152) Parts Sociales B, sept mille cent cinquante-deux (7.152) Parts Sociales C, sept mille cent cinquante-deux (7.152) Parts Sociales D, sept mille cent cinquante-deux (7.152) Parts Sociales E, sept mille cent cinquante-deux (7.152) Parts Sociales F, sept mille cent cinquante-deux (7.152) Parts Sociales G, deux mille cinq cent trois (2.503) Parts Sociales H et deux mille cinq cent trois (2.503) Parts Sociales I, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par les associés décidant de l'augmentation du capital proposée.

3. Accepter la souscription de ces parts sociales nouvellement émises par M. Julian Rothwell, résidant à St Martins House, First Drift, Wothorpe, Stamford, Lincolnshire, PE9 3JL, Royaume-Uni, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt dix-neuf mille cinq cent soixante-quatorze euros et vingt-neuf centimes (EUR 99.574,29), par un apport en numéraire d'un montant total de cent mille cent vingt-cinq euros (EUR 100.125,-), et allouer ces parts sociales nouvellement émises à M. Julian Rothwell.

4. Modifier l'article 26.1 des statuts de la Société (les "Statuts") afin de refléter les résolutions devant être prises dans le cadre des points 1. à 3. ci-dessus.

5. Désigner les parts sociales émises à M. Julian Rothwell comme étant des "Parts Sociales des Associés Gestionnaires" dans le cadre des Statuts, conformément à l'article 33.1 des Statuts.

6. Divers,

ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale de la Société DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq cent cinquante euros et soixante et onze centimes (EUR 550,71) pour le porter de son montant actuel de vingt-quatre mille quatre cent trente-neuf euros et soixante-huit centimes (EUR 24.439,68) représenté par trois cent quarante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-huit (344.988) Parts Sociales A, trois cent quarante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-neuf (344.989) Parts Sociales B, trois cent quarante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-onze (344.991) Parts Sociales C, trois cent quarante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (344.994) Parts Sociales D, trois cent quarante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-seize (344.996) Parts Sociales E, trois cent quarante-cinq mille deux (345.002) Parts Sociales F, trois cent quarante-cinq mille dix (345.010) Parts Sociales G, quatorze mille cinq cent (14.500) Parts Sociales H et quatorze mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (14.498) Parts Sociales I, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à un montant de vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix euros et trente-neuf centimes (EUR 24.990,39) représenté par trois cent cinquante-deux mille cent quarante et une (352.141) Parts Sociales A, trois cent cinquante-deux mille cent quarante et une (352.141) Parts Sociales B, trois cent cinquante-deux mille cent quarante-trois (352.143) Parts Sociales C, trois cent cinquante-deux mille cent quarante-six (352.146) Parts Sociales D, trois cent cinquante-deux mille cent quarante-huit (352.148) Parts Sociales E, trois cent cinquante-deux mille cent cinquante-quatre (352.154) Parts Sociales F, trois cent cinquante-deux mille cent soixante-deux (352.162) Parts Sociales G, dix-sept mille trois (17.003) Parts Sociales H et dix-sept mille une (17.001) Parts Sociales I, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale de la Société DECIDE d'émettre, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent soixante-quatorze euros et vingt-neuf centimes (EUR 99.574,29), sept mille cent cinquante-trois (7.153) Parts Sociales A, sept mille cent cinquante-deux (7.152) Parts Sociales B, sept mille cent cinquante-deux (7.152) Parts Sociales C, sept mille cent cinquante-deux (7.152) Parts Sociales D, sept mille cent cinquante-deux (7.152) Parts Sociales E, sept mille cent cinquante-deux (7.152) Parts Sociales F, sept mille cent cinquante-deux (7.152) Parts Sociales G, deux mille cinq cent trois (2.503) Parts Sociales H et deux mille cinq cent trois (2.503) Parts Sociales I, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par les associés décidant de l'augmentation du capital proposée.

#### *Souscription / Paiement*

Comparet maintenant Laurent Thailly, précité, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de M. Julian Rothwell, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

M. Julian Rothwell, précité, agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire à sept mille cent cinquante-trois (7.153) Parts Sociales A, sept mille cent cinquante-deux (7.152) Parts Sociales B, sept mille cent cinquante-deux (7.152) Parts Sociales C, sept mille cent cinquante-deux (7.152) Parts Sociales D, sept mille cent cinquante-deux (7.152) Parts Sociales E, sept mille cent cinquante-deux (7.152) Parts Sociales F, sept mille cent cinquante-deux (7.152) Parts Sociales G, deux mille cinq cent trois (2.503) Parts Sociales H et deux mille cinq cent trois (2.503) Parts Sociales I, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt dix-neuf mille cinq cent soixante-quatorze euros et vingt-neuf centimes (EUR 99.574,29), et procéder au paiement

total de ces parts sociales nouvellement souscrites par un apport en numéraire d'un montant total de cent mille cent vingt-cinq euros (EUR 100.125,-).

Le comparant déclare que les parts sociales nouvellement émises ont été libérées entièrement en numéraire et que la somme totale de cent mille cent vingt-cinq euros (EUR 100.125,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'assemblée générale de la Société DECIDE de modifier l'article 26.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

**26.1.** «Le capital social de la Société se divise en:

- (a) 352.141 Parts Sociales A d'une valeur nominale de € 0,01 chacune;
- (b) 352.141 Parts Sociales B d'une valeur nominale de € 0,01 chacune;
- (c) 352.143 Parts Sociales C d'une valeur nominale de € 0,01 chacune;
- (d) 352.146 Parts Sociales D d'une valeur nominale de € 0,01 chacune;
- (e) 352.148 Parts Sociales E d'une valeur nominale de € 0,01 chacune;
- (f) 352.154 Parts Sociales F d'une valeur nominale de € 0,01 chacune;
- (g) 352.162 Parts Sociales G d'une valeur nominale de € 0,01 chacune;
- (h) 17.003 Parts Sociales H d'une valeur nominale de € 0,01 chacune; et
- (i) 17.001 Parts Sociales I d'une valeur nominale de € 0,01 chacune.»

#### *Quatrième résolution*

Conformément à l'article 33.1 des Statuts, l'assemblée générale de la Société DECIDE de désigner les parts sociales émises à M. Julian Rothwell comme étant des "Parts Sociales des Associés Gestionnaires" dans le cadre des Statuts.

#### *Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

#### *Déclaration*

Le présent acte notarié a été passé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Thailly, Arnoux, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 juin 2010. Relation: EAC/2010/7694. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010099227/335.

(100111441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

---

### **MGP Jack S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.199.275,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.137.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MGP Jack S.à r.l*

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2010094634/13.

(100105384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

---

**MGP Jack S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 3.199.275,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 114.137.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 28 juin 2010*

Il résulte des dites résolutions que l'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers S.à r.l. dont le siège social est situé 400 route d'Esch, L - 1471 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 28 juin 2010.

*Pour MGP Jack S.à r.l.*

Delloula Aouinti

*Gérante*

Référence de publication: 2010094635/17.

(100105398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

---

**MGP Mahuta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 130.262.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MGP Mahuta S.à r.l.*

Delloula Aouinti

*Gérante*

Référence de publication: 2010094636/13.

(100105377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

---

**MGP Sun S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 120.362.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MGP Sun S.à r.l.*

Delloula Aouinti

*Gérante de classe A*

Référence de publication: 2010094637/13.

(100105385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

---

**MGP Sun S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 120.362.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 28 juin 2010*

Il résulte des dites résolutions que l'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers S.à r.l. dont le siège social est situé 400 route d'Esch, L - 1471 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 28 juin 2010.

*Pour MGP Sun S.à r.l*

Delloula Aouinti

*Gérante de classe A*

Référence de publication: 2010094638/17.

(100105400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

**MILVERTON INVESTISSEMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme -  
Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.382.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/7/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010094639/11.

(100105279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

**MM Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 73.434.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010094640/10.

(100105234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

**New PEL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.532.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010094645/10.

(100105186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

**European Hotel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 137.192.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of June,

before us Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of EUROPEAN HOTEL S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed received on March 11, 2008 by the undersigned notary and published in Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C number 929 dated April 15, 2008, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 137192, hereinafter referred to as the «Company». The articles of association of the Company have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on April 6, 2010, published in Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C number 1152 dated June 2, 2010.

The extraordinary general meeting of shareholders was declared open at 4.30 p.m., under the chairmanship of Mr Benoit TASSIGNY, lawyer, residing in Nothomb (B), who appointed as secretary Mr Mustafa NEZAR, lawyer, residing in Russange (F).

The extraordinary general meeting of shareholders elected as scrutineer M. Dominique MICHIELS, employee, residing professionally in Luxembourg.



The board of the extraordinary general meeting of shareholders having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting of shareholders is the following:

*Agenda*

1 To change the financial year of the Company and amend article 28 of the articles of association of the Company accordingly.

2 To change the date of the annual general meeting of shareholders and amend article 20 of the articles of association of the Company accordingly.

3 To appoint three additional directors,

4 Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting of shareholders, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting of shareholders and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting of shareholders, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting of shareholders is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After deliberation, the extraordinary general meeting of shareholders unanimously resolved to take the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to change the financial year of the Company with effect as from July 1, 2010 so that it shall forthwith begin on the first day of January and end on the last day of December.

The extraordinary general meeting of shareholders resolved that the current financial year shall end on the last day of June 2010.

The extraordinary general meeting of shareholders resolved that the next financial year shall begin on the first day of July 2010 and end on the last day of December 2010.

The extraordinary general meeting of shareholders further resolved to amend article 28 of the articles of association of the Company which shall forthwith read as follows (with effect as from July 1, 2010):

« **Art. 28. Financial year.** The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December.»

*Second resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to change the date of the annual general meeting of shareholders which shall be held on the first Wednesday of June at 3:00 pm.

By exception the annual general meeting of shareholders which shall be held to approve the annual accounts for the financial year ending on June 30, 2010 shall be held on the second Wednesday of December 2010 at 12:00.

The extraordinary general meeting of shareholders further resolved to amend article 20 of the articles of association of the Company which shall forthwith read as follows:

« **Art. 20. Annual general meeting.** The annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the first Wednesday of June at 3:00 pm.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.»

*Third resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to appoint three additional directors with immediate effect and until the annual general meeting of shareholders to be held in 2010 in order to approve the Company's annual accounts as at June 30, 2010, namely:

– Mr. Rainer Andreas SUTER, Ph.D. in Economics and Finance, born on April 20, 1967 in Zug, Switzerland, having his professional address at 42, Affolternstraße, CH-8050 Zurich, Switzerland,

– Mr. Quentin BURGESS, Chartered Surveyor, born on February 26, 1950 in Hitchin, Hertfordshire, United Kingdom, having his professional address at 7, Newgate Street, EC1A 7NX London, United Kingdom,



– Mr. Pascal AUJOUX, Head of Transaction Department, born on September 3, 1968 in Issy Les Moulineaux, France, having his professional address at Cœur Défense, Tour B, La Défense, 100, Esplanade du Général de Gaulle, F-92932, Paris La Défense, France.

There being no other business, the extraordinary general meeting of shareholders was closed at 4.45 p.m..

#### *Expenses*

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-huit juin,

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société EUROPEAN HOTEL S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 11 mars 2008 par le notaire soussigné, publié au Recueil des Sociétés et Associations, Mémoirel C numéro 929 du 15 avril 2008, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137192, ci-après la «Société». Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 avril 2010, publié au Recueil des Sociétés et Associations, Mémoirel C numéro 1152 du 2 juin 2010.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (B),

qui a désigné comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F).

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a choisi comme scrutateur Monsieur Dominique MICHIELS, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1 Changement de l'exercice social de la Société et modification de l'article 28 des statuts de la Société en conséquence.

2 Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires et modification de l'article 20 des statuts de la Société en conséquence.

3 Nomination de trois administrateurs supplémentaires,

4 Divers.

(ii) Les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

(iii) Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent procès-verbal.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Après avoir délibéré, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé de changer l'exercice social de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2010 afin que l'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé que l'exercice social en cours se terminera le dernier jour du mois de juin 2010.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé que l'exercice social suivant commencera le premier jour du mois de juillet 2010 et se terminera le dernier jour du mois de décembre 2010.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé de modifier l'article 28 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit (avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2010):

« **Art. 28. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra le premier mercredi du mois de juin à 15:00 heures.

Par exception, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui sera tenue en vue d'approuver les comptes de l'exercice social se terminant le 30 juin 2010 se tiendra le deuxième mercredi du mois de décembre 2010 à 12:00 heures.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé de modifier l'article 20 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 20. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le premier mercredi du mois de juin à 15:00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé de nommer trois administrateurs supplémentaires avec effet immédiat et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2010 en vue d'approuver les comptes annuels de la Société au 30 juin 2010, à savoir:

– Monsieur Rainer Andreas SUTER, Ph.D. en économie et finance, né le 20 avril 1967 à Zug, Suisse, ayant son adresse professionnelle au 42, Affolternstraße, CH-8050 Zurich, Suisse,

– Monsieur Quentin BURGESS, Chartered Surveyor, né le 26 février 1950 à Hitchin, Hertfordshire, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 7, Newgate Street, EC1A 7NX Londres, Royaume-Uni,

– Monsieur Pascal AUJOUX, Head of Transaction Department, né le 3 septembre 1968 à Issy Les Moulineaux, France, ayant son adresse professionnelle au 100, Esplanade du Général de Gaulle, F-92932, Paris La Défense, France.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a été levée à 16.45 heures.

#### *Frais*

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, D. MICHIELS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 juin 2010. Relation: LAC/2010/28824. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097327/175.

(100109123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

**PeopleSoft Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 85.323.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010094654/11.

(100105257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

**Patrimonium Consultants, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.844.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/7/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010094656/10.

(100105280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

**Peinture Laruccia, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3327 Crauthem, 8, Z.I. Am Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 21.675.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010094657/13.

(100104916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

**Perus 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 133.422.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010094658/11.

(100105016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

**NGP ETP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 145.822.

In the year two thousand and ten, on the fourteenth of July;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

NGP ETP INVESTMENT LLC, a Delaware limited liability company, registered under the number 4621638, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801,

here represented by Mr. David MARIA, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy under private seal, given in Luxembourg, on July 13, 2010.

The proxy, having been signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be filed in the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of the company NGP ETP Holdings S.à r.l., a limited liability company constituted and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 145822, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on April 15, 2009, published in the official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 941 on May 5, 2009 (the "Company").

The appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following resolutions:

#### *Preliminary statement*

It is stated hereby that the corporate name of the sole shareholder reads NGP ETP INVESTMENT LLC and not NGPETP INVESTMENT LLC as registered in the Luxembourg Trade and Companies' Registry; the amendment of the said denomination is herewith requested.

#### *First resolution*

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of ten thousand United States Dollars (USD 10,000.-) taking it from its present amount of thirty thousand United States Dollars (USD 30,000.-) represented by one thousand two hundred (1,200) shares with a par value of twenty-five United States Dollar (USD 25.-) each, to the amount of forty thousand United States Dollars (USD 40,000.-), by the issuance of four hundred (400) shares with a nominal value of twenty-five United States Dollar (USD 25.-) each.

#### *Second resolution*

The sole shareholder resolved to issue four hundred (400) shares with a nominal value of twenty-five United States Dollar (USD 25.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares.

#### *Subscription and Payment*

The mandatory Mr. David MARIA, prenamed, declares to subscribe in the name and on behalf of NGP ETP INVESTMENT LLC, prenamed and represented as said before, for the four hundred (400) newly issued shares with a nominal value of twenty-five United States Dollar (USD 25.-) each and to make payment in full for such shares by contribution in cash of ten thousand United States Dollars (USD 10,000.-).

The amount of ten thousand United States Dollars (USD 10,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary by the mandatory.

#### *Third resolution*

The sole shareholder resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company which shall now be read as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed capital is set at forty thousand United States Dollars (USD 40,000.-), represented by one thousand six hundred (1,600) shares with a par value of twenty-five United States Dollar (USD 25.-) each.”

#### *Valuation - Costs*

The capital increase is valued at 7,918.80 EUR (exchange rate (median price) on July 14, 2010: 1.- USD = 0.79188 EUR).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand two hundred and fifty Euros.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing parties have signed with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le quatorze juillet.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

La société NGP ETP INVESTMENT LLC, une société à responsabilité limitée de droit de l'Etat Delaware, enregistré sous le numéro 4621638, avec siège social à c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801,

ici représentée par Monsieur David MARIA, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée au Luxembourg, le 13 juillet 2010.

La procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire instrumentant, reste annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associée unique de la société NGP ETP Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 145822, constituée suivant acte du notaire instrumentant, le 15 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 941 du 5 mai 2009 (ci-après la "Société").

La partie comparante, en tant qu'associée unique de la Société, représentée comme mentionnée ci-dessus, demande au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Déclaration préliminaire*

Il est déclaré par ceci que la dénomination sociale de l'associée unique se lit NGP ETP INVESTMENT LLC et non NGPETP INVESTMENT LLC comme enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg; la modification de ladite dénomination est requise par les présentes.

#### *Première résolution*

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société pour le montant de dix mille Dollars américains (USD 10.000,-), pour le porter de son montant actuel de trente mille Dollars américains (USD 30.000,-) représenté par mille deux cents (1.200) parts d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars américains (USD 25,-) chacune, au montant de quarante mille Dollars américains (USD 40.000,-), par l'émission de quatre cent (400) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Dollars américains (USD 25,-) chacune et ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

#### *Deuxième résolution*

L'associée unique a décidé d'émettre quatre cents (400) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Dollars américains (USD 25,-) chacune et ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

#### *Souscription et Paiement*

Le mandataire Monsieur David MARIA, préqualifié, déclare souscrire au nom et pour compte de NGP ETP INVESTMENT LLC, prédésignée et représentée comme dit ci-avant, aux quatre cents (400) parts sociales nouvellement émises et de les libérer intégralement par un paiement en numéraire de dix mille Dollars américains (USD 10.000,-).

Le montant de dix mille Dollars américains (USD 10.000) est maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été fait au notaire par le mandataire.

#### *Troisième résolution*

L'associée unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à quarante mille Dollars américains (USD 40.000,-), représenté par mille six cents (1.600) parts sociales ayant une valeur de vingt-cinq Dollars américains (USD 25,-) chacune, entièrement souscrites et libérées."

#### *Evaluation - Frais*

L'augmentation de capital est évaluée à 7.918,80 EUR (taux de change (prix médian) du 14 juillet 2010: 1,- USD = 0,79188 EUR).

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de mille deux cent cinquante euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. MARIA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juillet 2010. LAC/2010/31745. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097557/122.

(100108647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

**Imelu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 75.377.

*Extrait Du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de IMELU SA tenue au siège social le 1<sup>er</sup> juin 2010 à 13 heures*

*Résolutions*

1. L'assemblée approuve la modification de l'adresse de l'administrateur et administrateur délégué:

Monsieur Marc De Groof

Ganzendries, 15

2920 Kalmthout (Belgique)

2. L'assemblée approuve le renouvellement des mandats des administrateurs pour une période déterminée allant du 06/06/2010 au 06/06/2016:

Monsieur Marc De Groof

Ganzendries, 15

2920 Kalmthout (Belgique)

Madame Carla Van Der Veken

Ganzendries, 15

2920 Kalmthout (Belgique)

La société BVBA Adfisco

236bus2, Miksebaan

2930 Brasschaat (Belgique)

3. L'assemblée approuve le renouvellement des mandats des administrateurs délégués pour une période déterminée allant du 06/06/2010 au 06/06/2016:

Monsieur Marc De Groof

Ganzendries, 15

2920 Kalmthout (Belgique)

Madame Carla Van Der Veken

Ganzendries, 15

Kalmthout (Belgique)

4. L'assemblée approuve la résiliation du mandat du commissaire aux comptes:

Monsieur Jan Van den Abeele

Zeedijk 45/102

8670 (Belgique)

5. L'assemblée approuve la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour une période déterminée allant du 06/06/2010 au 06/06/2016:

La société Lucos Consulting Sàrl

5 rue Prince Jean

4740 Pétange

Inscrite sous le numéro RCS B 111768

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 14 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.



Solange Leurquin / Vincent Demeuse / Marc de Groof  
Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2010095594/46.

(100106476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

---

**Pelleas Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 3.131.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.231.

—  
*Extrait du procès-verbal des résolutions adoptées par l'Associé unique de la Société le 14 juillet 2010*

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société au siège social en date 30 juin 2010 qu'il a été décidé de réélire, en qualité de réviseur d'entreprise de la Société, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est sis au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477.

Le mandat du réviseur d'entreprise ainsi réélu expirera immédiatement après l'Assemblée Générale des Associés de la Société devant se tenir en l'année 2011 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels pour l'exercice ayant débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Fait à Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Manfred Zisselsberger

Référence de publication: 2010094653/20.

(100104615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

---

**Sador Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 130.745.

—  
L'an deux mil dix, le septième jour de juillet.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme SADOR LUXEMBOURG S.A. avec siège social au 23, Val Fleuri, L – 1526 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem en date du 25 juillet 2007 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2072 du 24 septembre 2007, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130745.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie Crahay, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant au 14 rue Wurth Paquet L-2737 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie Crahay, précitée.

Le bureau ainsi constitué, le Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'objet social qui aura désormais la teneur suivante: «La société a pour objet, toutes opérations concernant directement ou indirectement l'exécution de travaux en matière d'administration, de comptabilité, de lois sociales, de fiscalité et d'informatique. Elle peut agir tant en exécutant qu'en conseiller. Elle peut agir en tant que conseiller en matière d'organisation d'entreprises sur le plan administratif et/ou financier. La société a encore pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autre, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participations, d'apports, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, et notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet. D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'aliéna précédent.

La société a encore pour objet l'acquisition la gestion, la location et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers. La société pourra en outre faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet».

2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société dans les termes repris au point 1 du présent ordre du jour.

3. - Augmentation du capital social de son montant de EUR 35.000 au montant de EUR 335.000 par l'émission de 30.000 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 10 chacune, intégralement libérées;

4. - Souscription des nouvelles actions par l'actionnaire unique de la Société; -Libération intégrale en espèces;

5. - Modification du premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante: «Le capital social est fixé à trois cent trente-cinq mille euros (EUR 335.000) divisé en trente-trois mille cinq cents (33.500) actions, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune».

6. - Ajout à l'article 4 des statuts de la Société la paragraphe suivant: «Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou par vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil d'administration puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion».

7. - Modification des pouvoirs de signature et en conséquence de l'article 5 dernier paragraphe des statuts de la Société qui aura la teneur suivante: «Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A étant administrateur-délégué et d'un administrateur de catégorie B».

8. - Création de deux catégories d'administrateurs A et B et en conséquence modification de la première phrase de l'article 4 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante: «la société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, répartis en deux catégorie A et B.»

9. - Démission des fonctions d'administrateur de Madame Brigitte Denis et de Monsieur Christophe Blondeau et décharge.

10. - Nomination, pour une période qui arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016, de Madame Nathalie Crahay en qualité d'administrateur B et de Mademoiselle Amalia Kaklamanou en qualité d'administrateur A.

11. - Désignation de Monsieur Romain Thillens en qualité d'administrateur A.

12. - Démission du commissaire aux comptes et décharge.

13. - Nomination, pour une période qui arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016, de Monsieur Michel Pirard en qualité de commissaire.

14. - Divers

II.- Que l'actionnaire unique présent ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire unique présent a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique présent se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première et Deuxième résolutions*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société et en conséquence l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet, toutes opérations concernant directement ou indirectement l'exécution de travaux en matière d'administration, de comptabilité, de lois sociales, de fiscalité et d'informatique. Elle peut agir tant en exécutant qu'en conseiller. Elle peut agir en tant que conseiller en matière d'organisation d'entreprises sur le plan administratif et/ou financier.

La société a encore pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autre, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participations, d'apports, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, et notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'aliéna précédent.

La société a encore pour objet l'acquisition, la gestion, la location, la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra en outre faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet».

#### *Troisième et Quatrième résolutions*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) à trois cent trente-cinq mille euros (EUR 335.000,-) par l'émission de trente mille (30.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### *Souscription - Libération*

Toutes les nouvelles actions sont souscrites à l'instant par l'actionnaire unique Madame Nathalie Crahay, précitée qui déclare souscrire les trente mille (30.000) actions nouvellement émises et les libérer par un apport en espèces s'élevant à trois cent mille euros (EUR 300.000,-)

Toutes les actions sont libérées en espèces de sorte que le montant de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

#### *Cinquième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 3 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3 § 1.** Le capital social est fixé à trois cent trente-cinq mille euros (EUR 335.000) divisé en trente-trois mille cinq cents (33.500) actions, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune».

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter à l'article 4 des statuts de la Société le paragraphe suivant:

« **Art. 4. In fine nouveau paragraphe.** Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou par vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil d'administration puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion».

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide de modifier les pouvoirs de signature vis-à-vis des tiers et en conséquence de modifier l'article 5 dernier paragraphe des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 5. Dernier paragraphe.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A étant administrateur-délégué et d'un administrateur de catégorie B».

#### *Huitième résolution*

L'assemblée décide de créer deux catégories d'administrateurs A et B et en conséquence de modifier la première phrase de l'article 4 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 4. Première phrase.** la société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, répartis en deux catégorie A et B.»

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée décide d'acter et accepter la démission des fonctions d'administrateur de Madame Brigitte Denis et de Monsieur Christophe Blondeau et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de leur mandat.

#### *Dixième résolution*

L'assemblée décide de nommer, pour une période qui arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016:

- Madame Nathalie Crahay, précitée, née le 21 août 1957 à Sprimont, Licenciée en Administration des Affaires avec adresse au 14 rue Wurth Paquet L-2737 Luxembourg, en qualité d'administrateur B.

- Mademoiselle Amalia Kaklamanou, née le 29 juin 1990 à WoluwéSaint-Lambert, sans profession, domiciliée au 22 rue de la Grotte B-4130 Tilff, en qualité d'administrateur A.

*Onzième résolution*

L'assemblée décide de désigner Monsieur Romain Thillens en qualité d'administrateur A pour une période qui arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

*Douzième résolution*

L'assemblée décide d'acter et accepter la démission du commissaire aux comptes et de lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

*Treizième résolution*

L'assemblée décide de nommer, pour une période qui arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016, Michel Pirard, Licencié en Administration des Affaires, né le 22 août 1953 à Ougrée (B) demeurant 6 rue du Sart Macré B-6742 Chantemelle, en qualité de commissaire.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Déclarations*

1. Le notaire instrumentant a rendu attentif l'actionnaire unique présentement nommé au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par ladite personne.

2. Le notaire instrumentant déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie Mathot, Nathalie Crahay, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 13 juillet 2010. LAC / 2010 / 31048. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 juillet 2010.

Référence de publication: 2010099291/172.

(100111514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

---

**Sival International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 88.473.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 29 juin 2010*

L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L -2180 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Sandrine Pellizzari, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010094688/18.

(100104800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

---

**Golog Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9505 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 93.298.

—  
*Procès verbal Décision du Conseil d'administration du 23/06/2010*

Est présent:

L'administrateur-délégué est présent:

Monsieur François-Luc COLLIGNON  
385, Chemin Serra Capeou,  
F-06110 Le Cannet  
France

Le Point à l'ordre du jour est le suivant:

Le Transfert du siège social.

La décision prise est la suivante:

L'administrateur-délégué décide de transférer le siège social à l'adresse suivante:

59, rue Grande-Duchesse Charlotte, L-9505 Wiltz, Luxembourg

François-Luc COLLIGNON  
*L'administrateur-délégué*

Référence de publication: 2010094933/21.

(100106460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

---

**Roy Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 88.999.

—  
Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 22 juin 2010, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1/ Acceptation de la démission des administrateurs suivants avec effet immédiat:

- Anila Bushi Bouyer, avec adresse professionnelle au 11, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- Anton Baturin, avec adresse professionnelle au 11, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- Graham J. Wilson, avec adresse professionnelle au 11, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2/ Nomination des administrateurs suivants:

- Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Franck Doineau, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- James Paterson, avec adresse au Aviator Park, Station Road, KT15 2PG Addlestone, Surrey, Royaume-Uni

avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

3/ Transfert du siège social de la société du 11, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 7a, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Référence de publication: 2010095095/22.

(100106355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

---

**Presta-Gaz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue des Chemins de Fer.  
R.C.S. Luxembourg B 9.648.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010094661/9.

(100104842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

---

**S.C.O.N.A. Holding S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-6415 Echternach, 7, rue Bréilekes.

R.C.S. Luxembourg B 107.031.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 9 juillet 2010*

L'assemblée générale du 9 juillet 2010 a pris les résolutions suivantes:

*Résolution 1:*

L'administrateur Josiane HANSEN est remplacé par Monsieur Jean-Paul KRIES, conseiller fiscal avec adresse professionnelle à L-6415 ECHTERNACH, 9-13, rue Bréilekes.

*Résolution 2:*

Le commissaire aux comptes actuel est remplacé par la société EBC, EUROPEAN BUSINESS CONSULTING S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1617 LUXEMBOURG, 66, rue de Gasperich.

*Résolution 3:*

Les mandats respectifs de l'administrateur et du commissaire nouvellement nommés prendront fin à l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice 2011.

Echternach, le 9 juillet 2010.

Pour extrait conforme

*La société*

Référence de publication: 2010095097/21.

(100105678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

**Generali North American Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.422.

—  
Il résulte de trois contrats de transfert de parts sociales signés respectivement en date du 23 avril 2010, du 23 avril 2010 et du 27 avril 2010 que Generali Immobiliare Asset Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg Grand-duché de Luxembourg et enregistrée au RCS de Luxembourg sous le numéro B.148.471 a transféré les cinquante mille (50,000) parts sociales de la Classe A qu'elle détenait dans la Société à Generali Vie S.A., une société anonyme de droit français, ayant son siège social au 11, boulevard Haussmann, 75009 Paris, France, à E-CIE Vie S.A., une société anonyme de droit français, ayant son siège social au 7/9, boulevard Haussmann, 75009 Paris, France, ainsi qu'à Generali Real Estate Investments BV, une société à responsabilité limitée (Besloten Vennootschap) de droit néerlandais, ayant son siège social au 42, Diemerhof, 1112 XN Diemen, Pays-Bas.

Generali Vie S.A. détient à présent 42,623 parts sociales de la Classe A dans le capital de la Société, E-CIE Vie S.A. détient à présent 3,279 parts sociales de la Classe A dans le capital de la Société et Generali Real Estate Investment BV détient à présent 4,098 parts sociales de la Classe A dans le capital de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2010.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010094914/22.

(100105472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

**Prarose S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

R.C.S. Luxembourg B 41.790.

—  
Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010094660/10.

(100105006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.